

## Atelier Stratégique OSC sur la mise en oeuvre de l'EPU

8 décembre 2016, Togo

# Charte déclarative pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU

La situation des droits humains au Togo a été revue pour la deuxième fois le 31 octobre 2016 dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU) des Nations Unies à Genève. L'Etat du Togo a reçu 195 recommandations EPU qu'il cherchera à mettre en œuvre d'ici le prochain EPU en 2021 pour l'amélioration de la situation des droits humains.

Les Organisations de la société civile participent à la mise en œuvre des recommandations issues de ce mécanisme. Le succès de leur participation dépend de leur capacité et de la possibilité à suivre les recommandations de l'EPU, et à engager des actions en partenariat avec leur gouvernement.

Afin d'explorer toutes les possibilités de coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans le processus EPU au Togo, des OSC (copie en annexe) ont mené des réflexions trois jours durant. Elles ont ainsi réfléchi aux voies et moyens pour se familiariser avec l'EPU et ses recommandations, ainsi que pour convenir des synergies et stratégies à développer dans ce sens. Le groupe des OSC signataires est ouvert à toute OSC togolaise poursuivant des buts similaires.

A l'issue des travaux dudit atelier, et sur la base des recommandations formulées à l'endroit de l'Etat togolais dans le cadre de l'EPU, les participants ont convenu de créer le « groupe de travail des OSC pour le suivi de l'EPU » au Togo.

Ils ont dégagé les priorités suivantes :

- **Intégrer une approche droits humains dans les politiques publiques**
- **Mettre fin aux violences faites aux femmes et assurer l'accès de celles-ci à la justice**

- **Adopter le nouveau code de procédure pénale**
- **Opérationnaliser le comité national pour les droits des enfants**
- **Elaborer et mettre en œuvre des politiques nationales visant à améliorer la condition des enfants**
- **Lutter contre la discrimination des groupes vulnérables**
- **Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux infrastructures, à l'éducation, et à la formation**
- **Adopter des mesures pour mettre fin aux effets néfastes des activités des entreprises sur les droits humains au Togo**
- **Lutter contre l'extrême pauvreté**

Les avancées réalisées par le gouvernement togolais sont dûment reconnues par les signataires de la présente charte. Ceux-ci s'engagent à accompagner l'Etat dans la promotion des droits humains et la mise en œuvre des recommandations EPU.

Par le biais de cette charte déclarative, les signataires décident de poursuivre leur travail sur les recommandations EPU de concert avec tous les partenaires intéressés par le processus. Aussi marquent-ils leur volonté de créer des cadres propices à la poursuite du travail de communication, de coopération et de coordination autour de la mise en œuvre de ces recommandations.

Adoptée à Lomé, le 8 décembre 2016

Annexe: Liste des ONG